



04/09/2020

## **POP-UP, école des arts - Activités de pratique artistique Protocole sanitaire**

Dans le contexte sanitaire lié au COVID-19, certains dispositifs et consignes détaillés ci-dessous devront être respectés et communiqués aux personnes concernées par les activités de POP-UP, école des arts.

Le présent protocole sera ré-évalué en fonction des consignes sanitaires en vigueur communiquée par le gouvernement.

### **1. Accueil des participants**

Chaque participant de plus de 11 ans devra être muni d'un masque afin de pouvoir accéder à l'activité. Selon l'article 45 paragraphe 4 du décret du 10 juillet 2020, le masque devra obligatoirement être porté dans les espaces communs, dans les gradins, mais pourra être retiré pendant la pratique pour les activités suivantes : théâtre, cirque, danse, éveil musical, éveil théâtral...

Le port du masque est obligatoire pour les intervenants, sauf exceptions liées aux pratiques citées dans le paragraphe ci-dessus.

La distanciation d'1 mètre entre les participants doit être, dans tous les cas, respectée.

Les accompagnants ou parents devront rester à l'extérieur de la salle, et ainsi récupérer leurs enfants, en début et fin d'atelier, au portail ou à la porte d'entrée, excepté pour les activités concernant les tout petits (0-6 ans). Pour cette tranche d'âges, les parents ou accompagnateurs pourront rentrer dans la salle, lors des premières séances d'essai, munis d'un masque.

Le nombre maximum d'inscriptions à l'atelier devra correspondre à la jauge maximale de la salle, à l'exception de l'intervenant.

Le lavage des mains doit obligatoirement être un préalable pour entrer dans la salle.

---

**Derrière Le Hublot** - scène conventionnée d'intérêt national - art en territoire  
Maison du parc de Capèle - 12700 Capdenac-Gare - [www.derrierelehublot.fr](http://www.derrierelehublot.fr) - T. 05 65 64 70 07

**Office Social et Culturel du Capdenacois**  
2 rue Polonceau - 12700 Capdenac-Gare - [www.vieacapdenac.fr](http://www.vieacapdenac.fr) - T. 05 65 63 83 45

## **2. Protocole de ménage et mesures de protection organisationnelle**

- Une jauge limite a été définie pour chaque espace par les services municipaux. Cette jauge devra être impérativement respectée, à savoir :

- Salle de motricité de l'Ecole Chantefable : 15 personnes
- Salle du CAC : 15 personnes
- Salle Atmosphère : jauge à confirmer par les services du Grand Figeac
- Espace jeunes : 20 personnes

- Un affichage rappelant les mesures barrières et la capacité d'accueil de la salle sera mis en place dans les entrées de chaque salle par les services municipaux.

- Les salles seront équipées de distributeurs de gel hydroalcoolique, accessible en libre-service.

-Aérer les locaux 10 à 15 minutes entre chaque nouveau groupe, ou chaque activité.

-Pour les activités utilisant du matériel (cirque, éveil musical, cinéma...), l'intervenant devra désinfecter chaque objet manipulé en début de séance.

-Les surfaces fréquemment touchées par les usagers (notamment les poignées de porte, rampes d'escalier, boutons d'ascenseur, robinets d'eau des toilettes) doivent être nettoyées en fin de journée par l'intervenant.

## **3. Règles d'hygiène communes : mesures barrières et distanciation physique**

- Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique : ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ; distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4 m<sup>2</sup> sans contact par personne) ;

- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ;

- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable ;

- Se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique avant et après avoir été en contact avec une surface à usage collective : poignée de porte et de fenêtre, interrupteurs... ;

- Se sécher les mains avec du papier à usage unique ;

- Éviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche ;

- Laisser les portes ouvertes lorsque cela est possible ;

- Privilégier l'usage du coude lorsque cela est possible, en particulier lorsque nous utilisons la pompe du distributeur de gel, pour ouvrir les portes...

## **4. Prise en charge d'une personne symptomatique ou de ses contacts rapprochés**

En présence d'une personne présentant des symptômes tels que de la fièvre, de la toux, des difficultés pour respirer, avaler ou parler, une perte de goût ou de l'odorat, une prise en charge est nécessaire. La personne symptomatique sera prise en charge et sera isolée en appliquant immédiatement les gestes barrières, la distance requise (1,5 mètre) avec port d'un masque « grand public » ou chirurgical.

En l'absence de signe de gravité, le référent contactera le médecin du travail ou demandera à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. En cas d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile.

En cas de signe de gravité (ex. détresse respiratoire), le référent appellera immédiatement le SAMU (15). Après la prise en charge de la personne, Derrière Le Hublot et l'Office Social et Culturel organiseront le nettoyage de l'espace. Ils assureront un suivi étroit des salarié-e-s et des intervenant-e-s en lien avec les services de la médecine du travail. Si le cas COVID est confirmé, l'identification et la

---

**Derrière Le Hublot** - scène conventionnée d'intérêt national - art en territoire  
Maison du parc de Capèle - 12700 Capdenac-Gare - [www.derrierelehublot.fr](http://www.derrierelehublot.fr) - T. 05 65 64 70 07

**Office Social et Culturel du Capdenacois**  
2 rue Polonceau - 12700 Capdenac-Gare - [www.vieacapdenac.fr](http://www.vieacapdenac.fr) - T. 05 65 63 83 45

prise en charge des contacts seront organisées par les acteurs de niveau 1 et 2 du contact-tracing (médecin prenant en charge le cas et plateformes de l'Assurance Maladie).

---

**Derrière Le Hublot** - scène conventionnée d'intérêt national - art en territoire  
Maison du parc de Capèle - 12700 Capdenac-Gare - [www.derrierelehublot.fr](http://www.derrierelehublot.fr) - T. 05 65 64 70 07

**Office Social et Culturel du Capdenacois**  
2 rue Polonceau - 12700 Capdenac-Gare - [www.vieacapdenac.fr](http://www.vieacapdenac.fr) - T. 05 65 63 83 45

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

# PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement  
les mains ou utiliser une  
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir



Se moucher dans  
un mouchoir à usage unique  
puis le jeter



Éviter  
de se toucher  
le visage



Respecter une distance  
d'au moins un mètre  
avec les autres



Saluer  
sans serrer la main  
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque  
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



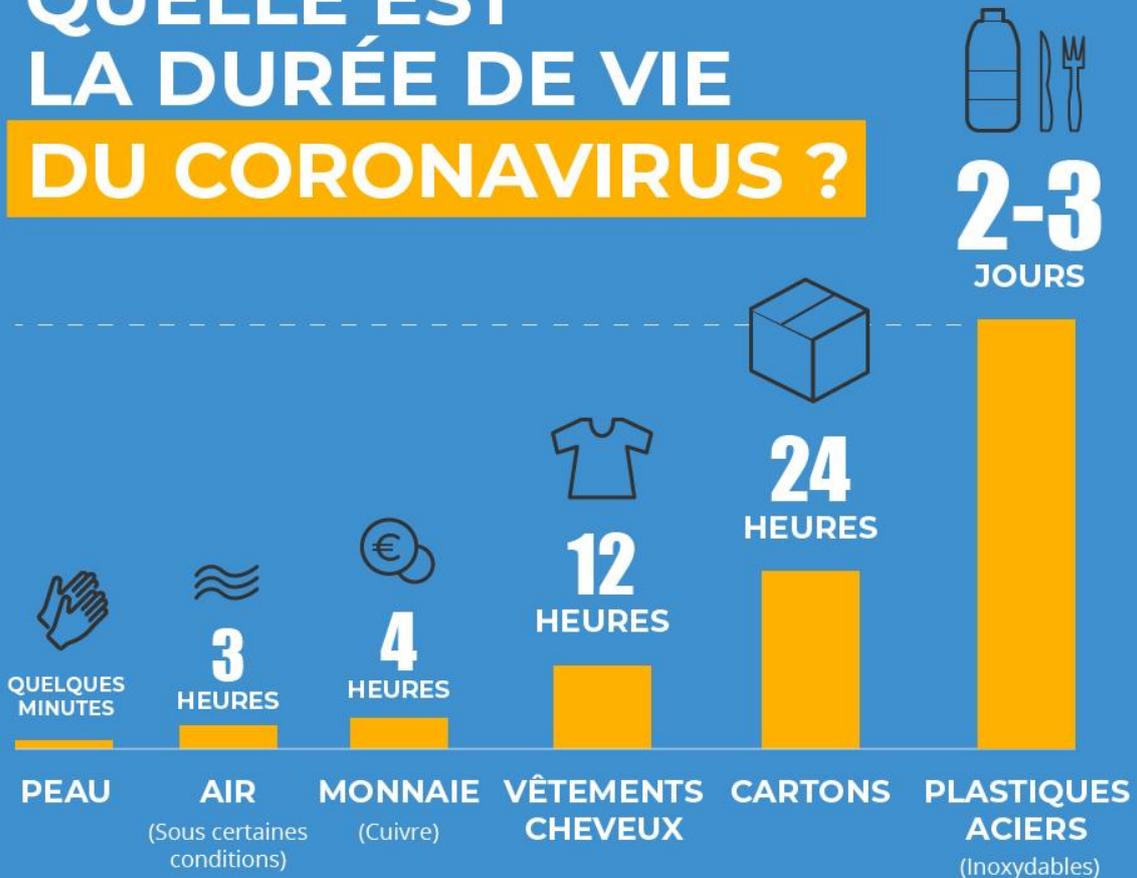
**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

**Derrière Le Hublot** - scène conventionnée d'intérêt national - art en territoire  
Maison du parc de Capèle - 12700 Capdenac-Gare - [www.derrierelehublot.fr](http://www.derrierelehublot.fr) - T. 05 65 64 70 07

**Office Social et Culturel du Capdenacois**

2 rue Polonceau - 12700 Capdenac-Gare - [www.vieacapdenac.fr](http://www.vieacapdenac.fr) - T. 05 65 63 83 45

# QUELLE EST LA DURÉE DE VIE DU CORONAVIRUS ?



Source : New England Journal of Medicine

## DÉTECTION DU COVID-19 SUR LES SURFACES

⚠ La détection du virus sur une surface ne signifie pas que ce virus est encore infectieux. ⚠

